



# Prévention des troubles psychosociaux

## Exemples de pratique du médecin du travail dans une démarche pluridisciplinaire

### Contexte

Les acteurs de la prévention alertent depuis plusieurs années sur la nécessité de traiter cette question face aux conséquences sur la santé des salariés (troubles du sommeil, fatigue, dépression,...) mais aussi sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turn over...).

#### ■ Des données

✓ 27% des salariés européens déclarent leur santé affectée par des problèmes de stress au travail (3ème problème de santé au travail déclaré en Europe après les maux de dos et les TMS dans le rapport de la fondation de Dublin du 2 mars 2005),

✓ + 20 milliards par an est l'estimation du coût direct auquel s'ajoute le coût indirect (absentéisme,...) - source CE -,

✓ 25% des inaptitudes prononcées en Aquitaine en 2003 sont dues à des problèmes de santé mentale - source DRTEFP -,

✓ 8 oct 2005 : l'ensemble des partenaires sociaux européens ont signé un accord cadre sur le stress d'origine professionnelle,

✓ 2005 - 2009 : le plan santé au travail, nous engage à mieux prévenir les risques psychosociaux.

#### ■ Des actions

L'Aract Aquitaine, avec la DRTEFP, a réalisé un guide méthodologique "pour une démarche de prévention pluridisciplinaire". Un travail d'appropriation des outils aux pratiques de chacun est nécessaire : les entreprises (ex : évaluation des risques), les médecins du travail (ex : élaboration des fiches d'entreprise, actions à mener dans le cadre de leur tiers temps)...

Dans un premier temps, nous avons organisé une formation action à destination des médecins du travail qui permet à la fois de transférer les connaissances et les outils avec des temps de mise en pratique.

Aujourd'hui le travail de prévention se prolonge par des actions communes médecins du travail et inspection du travail.

### Paroles de médecins du travail

« On se sent parfois seul, démuni »  
 « Comment font les autres ? »  
 « J'ai le sentiment d'arriver trop tard »  
 « Après avoir repéré, on fait quoi ?  
 Quels relais possibles ? »  
 « Quels positionnement avoir pour se prémunir du risque d'instrumentalisation ? »  
 « C'est difficile d'argumenter, on a souvent des réactions violentes de la part de nos interlocuteurs »  
 « Jusqu'où je peux aller dans l'entreprise ? »

### Méthode : 4 points

■ **Considérer le risque psychosocial comme un risque à part entière** et s'appuyer sur des définitions reconnues par les partenaires sociaux de l'Aract Aquitaine.

✓ Le trouble psychosocial peut être considéré comme un déséquilibre qui se traduit par différentes manifestations : stress, mal être, inquiétude... Ces manifestations peuvent se développer sous des formes aggravées, angoisse, souffrance, dépression...

✓ Un état de stress «survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face» - Agence européenne pour la santé à Bilbao -

#### ■ Passer d'une approche individuelle à une approche collective

- Approche individuelle : prendre en charge et accompagner des personnes sur le plan médical,  
 - Approche collective : identifier ce qui fait "cause commune" afin de pouvoir agir au niveau de l'entreprise sur le plan collectif.

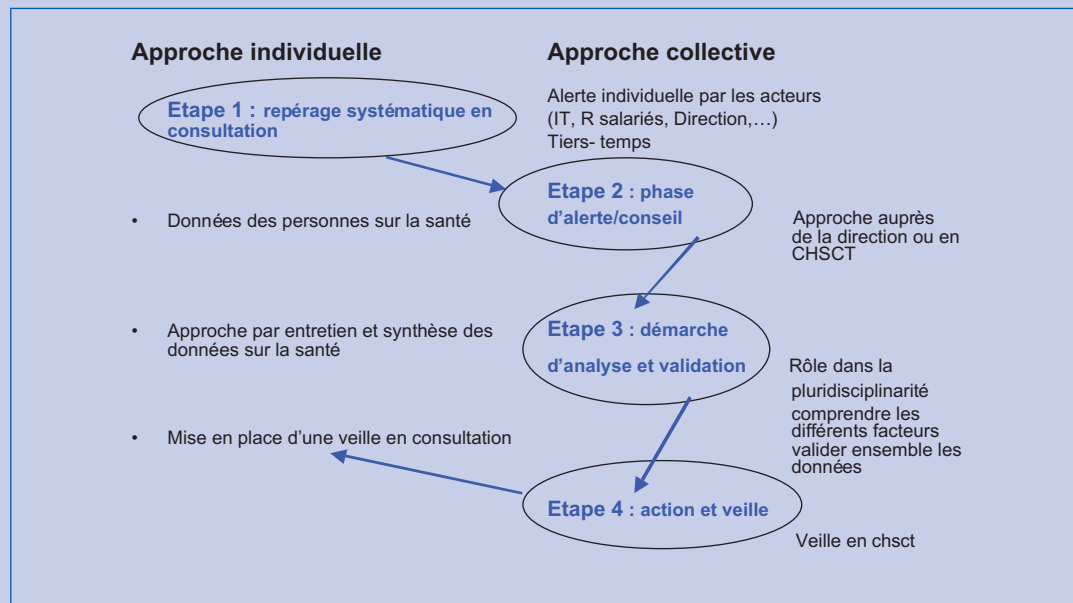
#### ■ Pour l'entreprise, proposer une méthode, évaluer, conseiller des outils de suivi :

- Le médecin du travail a un rôle de conseil,  
 - Il peut prescrire une démarche qu'il ne pilotera pas mais suivra,  
 - La responsabilité d'évaluer et de prendre en compte le risque psychosocial au même titre que les autres risques incombe à l'employeur.

#### ■ Pour le médecin du travail :

- Mettre en place la relation de confiance,  
 - Prendre en compte du temps nécessaire pour passer d'une prévention primaire à une prévention tertiaire,  
 - Poser le traitement = écoute et mise en débat,  
 - Participer au diagnostic partagé= mise en place d'une démarche pluridisciplinaire.

## PREVENIR : une démarche pluridisciplinaire en 4 étapes



### ALERTER : étape 2 indispensable

- **Diagnostic du médecin de travail : poser l'alerte**
  - À partir de quelques chiffres clefs ( ex: nb AM, fréquence des demandes de consultations, ... ) : affirmer la dimension collective
  - A partir de quelques définitions (ex: stress, mal-être,...) en spécifiant l'aspect organisationnel de ces troubles
- **Proposer une démarche d'analyse : poser l'action**
  - Possibilité de poser les hypothèses de facteurs de risque
  - Démarche d'évaluation des risques
  - Proposer des acteurs ressources externes
- **Proposer un entretien complémentaire : poser la relation de confiance**
  - Seul
  - Possibilité d'être accompagné : Cf. relais

### OUTILS à disposition :

- **Consultations** : des phrases clefs du type
  - « Comment vous sentez vous au travail ces derniers temps ? »
  - « Et le sommeil, vous dormez bien ? »
  - « Il y a eu des changements récemment dans l'entreprise ? »
- **Fiche d'entreprise** : "Transmise à l'employeur, tenue à la disposition de l'inspection du travail et médecine inspection du travail, présentée au CHSCT en même temps que le bilan annuel" - Art. R 241-41-3 -
- **Document unique** : "Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs..." - Art. L 230-2 -
- **Guide méthodologique** et ses fiches pratiques de l'Aract Aquitaine (Téléchargeable [www.aquitaine.aract.fr](http://www.aquitaine.aract.fr))
- Site **INRS** : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)
- Site de la **société de médecine du travail** en Aquitaine : [www.smtaquitaine.fr](http://www.smtaquitaine.fr)

#### INTERNES à vos services

- IPRP
- Groupe de travail sur ce champ (ex. par secteur d'activité)

#### en AQUITAINE

- MIRTMO, DRTEFP Aquitaine  
11-19, rue Marguerite Crauste - imm. le Prisme 33074 Bordeaux - Tél. : 05 56 99 96 00
- DDTEFP de votre département (inspection du travail)
- CRAM Aquitaine Service Prévention 80, av. de la jallère 33053 Bordeaux - Tél. : 05 56 43 64 34
- CHU Pellegrin Service Pathologie professionnelle Place Amélie Raba-Léon - Tél. : 05 56 79 61 65
- ARACT Aquitaine 67, rue Chevalier 33000 Bordeaux - Tél. : 05 56 79 63 30
- Plateforme consultants (en cours de création par l'Aract Aquitaine)

Contacts : Caroline Ragazzi, chargée de mission [c.ragazzi@anact.fr](mailto:c.ragazzi@anact.fr)  
Gaëtane Stinglhamber, chargée de communication [g.stinglhamber@anact.fr](mailto:g.stinglhamber@anact.fr)